4 septembre 2002 **02.153**

Motion du groupe PopEcoSol

Interdiction de l'affichage en faveur du tabac et de l'alcool

A Genève, le parlement a adopté, en juin 2000, une loi interdisant l'affichage publicitaire en faveur du tabac et de l'alcool. Après quelques péripéties administratives, cette loi va pouvoir entrer en vigueur.

L'interdiction de la publicité est un des moyens de prévenir les dégâts du tabagisme et de l'alcoolisme. Si le peuple suisse a déjà pu se prononcer sur ce sujet (initiatives jumelles), force est de constater que la situation a largement évolué depuis. Cette mesure doit également être un signe que les pouvoirs publics sont conscients de se trouver devant un authentique problème de société, où la liberté individuelle est en conflit avec l'intérêt public.

Actuellement, l'ensemble de la prévention du tabagisme dispose en Suisse de 5 millions de francs alors que l'industrie du tabac investit environ 26 fois ce montant pour de la publicité. Si nous transposions les moyens dont disposent les instituts de prévention aux Etats-Unis à la Suisse, ce n'est pas moins de 45 à 144 millions de francs que nous devrions dépenser. Ces chiffres sont les résultats d'une étude du professeur Jean-François Etter de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Genève.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités d'interdire rapidement tout affichage sur la voie publique incitant à la consommation du tabac et de l'alcool.

Signataires: Patrick Erard, F. Bonnet, H. Jenni, G. Hirschy, L. Debrot, M. Ebel, D. Perdrizat, D. de la Reussille, J. Kuhn-Rognon, A. Bringolf, C. Stähli-Wolf, M. Droguett et J.-P. Veya.

VERSION AMENDEE

~~DJSS~~ DSAS

4 septembre 2002 **02.153**

Motion du groupe PopEcoSol

Interdiction de l'affichage en faveur du tabac et de l'alcool, excepté les affichages aux produits viti-vinicoles

A Genève, le parlement a adopté, en juin 2000, une loi interdisant l'affichage publicitaire en faveur du tabac et de l'alcool. Après quelques péripéties administratives, cette loi va pouvoir entrer en vigueur.

L'interdiction de la publicité est un des moyens de prévenir les dégâts du tabagisme et de l'alcoolisme. Si le peuple suisse a déjà pu se prononcer sur ce sujet (initiatives jumelles), force est de constater que la situation a largement évolué depuis. Cette mesure doit également être un signe que les pouvoirs publics sont conscients de se trouver devant un authentique problème de société, où la liberté individuelle est en conflit avec l'intérêt public.

Actuellement, l'ensemble de la prévention du tabagisme dispose en Suisse de 5 millions de francs alors que l'industrie du tabac investit environ 26 fois ce montant pour de la publicité. Si nous transposions les moyens dont disposent les instituts de prévention aux Etats-Unis à la Suisse, ce n'est pas moins de 45 à 144 millions de francs que nous devrions dépenser. Ces chiffres sont les résultats d'une étude du professeur Jean-François Etter de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Genève.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités d'interdire rapidement tout affichage sur la voie publique incitant à la consommation du tabac et de l'alcool, excepté les affichages aux produits viti-vinicoles.

Signataires: Patrick Erard, F. Bonnet, H. Jenni, G. Hirschy, L. Debrot, M. Ebel, D. Perdrizat, D. de la Reussille, J. Kuhn-Rognon, A. Bringolf, C. Stähli-Wolf, M. Droguett et J.-P. Veya.